

PROCES-VERBAL
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 SEPTEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 septembre
, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), s'est réuni le conseil municipal de la commune de VIRIVILLE. La convocation du conseil municipal de Viriville datée du 9 septembre, adressée à chacun des conseillers municipaux.

Etaient présents les conseillers municipaux suivants :

Françoise SEMPE, Frédéric DELEGUE, Jean Marie CHENAVAS, Laurence MARTENOT

Brigitte BARET, Cédric BERRUYER, Brigitte BRUNAT, Lucia CLAES, Isabelle FOIREST, Jérôme GAUCHET, Luigi PENSATO, Edwige THIVIN, Patrice TOURNIER

Absents : Christian DEVILLE, Séverine BAGUET, Antony MASSON, Sylvette RAPP, Pierre Olivier BOULARD

Pouvoirs : DEVILLE/DELEGUE

Nombre de votants : 14

ORDRE DU JOUR :

- APPROBATION COMPTE RENDU PRECEDENT
- INTENTION ADHESION SERVICE DE POLICE PLURI COMMUNALE
 - DEMANDE DE SUBVENTION LEADER
 - PASSAGE COMPTE FINANCIER UNIQUE
- REPRISE RETENUES DE GARANTIES POUR PRESCRIPTION
 - ACQUISITION PARCELLES
 - QUESTIONS DIVERSES

Approbation du compte rendu précédent : accord à l'unanimité

INTENTION D'ADHESION SERVICE DE POLICE PLURI COMMUNALE

Pour répondre à un besoin de sécurité, de sureté, de salubrité et de tranquillité publiques, la commune de la Cote Saint André a mutualisé son service de police municipale en 2023, et propose une adhésion aux communes intéressées.

La commune de Viriville n'échappe pas à la délinquance, aux incivilités et autres perturbations de voisinage...

La présence et les interventions d'agents en uniforme apporteraient apaisement et sécurité aux habitants de Viriville.

C'est pour cela, qu'il est proposé d'adhérer à ce service au moyen d'une participation financière versée à la commune de la Cote Saint André pour 2026.

Une convention sera signée au moment de l'adhésion.

Discussion : Madame le Maire rappelle aux membres du conseil municipal que cette proposition se trouvait sur le programme de la profession de foi du mandat. La délinquance est maintenant modérée, grâce à l'installation du système de vidéo protection. Deux heures par semaine coûteraient 11 000 euros /an en incluant les tenues et les véhicules, pour 2 agents à l'année. Ils pourront verbaliser, pour les problèmes de stationnement, résoudre les conflits de voisinage et d'urbanisme.

Les membres du conseil sont favorables à cette demande.

Accord à l'unanimité

DEMANDE DE SUBVENTION PROGRAMME LEADER

La commune de Viriville a déposé une demande subvention dans le cadre du programme LEADER Terres de Dauphiné sur des crédits européens FEADER, pour les travaux de la cour de l'école de la Pérouse.

Afin de solliciter cette participation, il est demandé de prendre une délibération approuvant le plan de financement, présenté ci-dessous :

Dépenses éligibles : 61 963.50 euros

Financement FEADER : 30 981.75 euros

Subvention du Département : 18 589.05 euros

Autofinancement : 12 392.70 euros

Mme le Maire rappelle l'objet de cette demande qui est de végétaliser la cour de l'école, afin de diminuer les effets de la chaleur. Des massifs et 1 arbre seront installés à l'automne, un endroit en enrobé sera réservé pour un petit terrain de foot.

Mme le Maire présentera ce dossier à la commission, fin octobre.

Accord à l'unanimité

PASSAGE AU COMPTE FINANCIER UNIQUE

La loi de finances stipule l'adoption, au plus tard en 2027, d'un compte financier unique (CFU), qui se substitue au compte administratif et au compte de gestion pour l'ensemble des budgets.

Le Service de Gestion Comptable de Saint Marcellin nous demande fortement de proposer cette nouvelle présentation pour le budget 2026.

La mise en place du CFU passe par un changement de norme sur le logiciel de comptabilité, et demande une nouvelle manipulation technique, qui sera à prendre en compte au moment de la clôture du budget 2025.

La CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et du compte de résultat.

C'est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

C'est simplement une maquette administrative différente.

Accord à l'unanimité

REPRISE RETENUES DE GARANTIES POUR PRESCRIPTION

Dans le cadre des marchés publics, des garanties financières sont mises en place afin d'assurer leur bonne exécution.

A ce titre, la commune a la possibilité de prélever une retenue de garantie représentant au maximum 5 % du montant total du marché du lot correspondant aux travaux.

Cette garantie est libérée au bout d'un mois suivant l'expiration du délai de garantie soit 1 an à compter de la date d'effet de la réception des travaux.

Certaines retenues n'ont pas été demandées, et sont aujourd'hui atteintes par la prescription quadriennale, conformément à la loi 68-1250 du 31 décembre 1968.

Ci-dessous, la liste des entreprises et retenues de garantie :

NOMS	N° MARCHE	MANDATS/BD	MONTANT
Groupement moulin/gmtp/idverde	2016.01	328/66 2020	1 361.75
Groupement moulin/gmtp/idverde	2016.01	651/70 2017	295.86
Groupement moulin/gmtp/idverde	2016.01	344/29 2018	120.00
Groupement moulin/gmtp/idverde	2016.01	219/42 2020	580.16
TOTAL			2 357.77

Il est nécessaire de prendre une délibération pour autoriser le Service de Gestion Comptable à reverser ces différentes sommes au budget général de la commune au compte 75888.

Accord à l'unanimité

ACQUISITION PARCELLES

Mme le Maire propose à l'assemblée de se porter acquéreur de 2 parcelles du terrain cadastré AE 287 et 253 pour une surface de 1 043 m², dans le cadre du réaménagement autour de la Chapelle de Grolée. L'acquisition se ferait pour un montant total de 208.60 euros (0.20 €/m²).

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition sont à la charge de la commune (frais notariés, frais de bornage)

Accord à l'unanimité

QUESTIONS DIVERSES :

- Proposition d'achat des parcelles proche de la chapelle (Mme PERENON)
- Demandes des habitants pour installer des places de stationnement en zone bleue au centre du village (disques à prendre à l'accueil de la Mairie)
- Viritrail : bilan très satisfaisant

FIN DE SEANCE : 19h06

